



Conférence de presse | 12 février 2019

Pour la Sécurité

Vers une véritable culture de la sécurité

Les autorités doivent faire en sorte que les citoyens se sentent en sécurité dans leur maison, dans leur rue, dans leur localité et dans leur pays. Un appareil policier, sécuritaire et judiciaire efficace, des services de renseignement modernes et une Défense forte et performante garantissent la liberté et la sécurité de tous. Après des décennies de laissez-faire, la N-VA a permis la naissance d'une véritable culture de la sécurité. Dans ce cadre, des investissements intelligents dans les moyens humains et matériels sont indispensables.

Mais la politique de sécurité va bien au-delà des simples moyens. Il s'agit d'une culture, les citoyens ayant conscience de leur capacité à contribuer à une société sûre. Si tout le monde reconnaît que notre politique de sécurité a nettement progressé ces dernières années, personne ne peut toutefois garantir une sécurité totale. Nous pouvons cependant dire avec certitude que nous vivons aujourd'hui dans un pays plus sûr qu'il y a cinq ans.

La N-VA est favorable à une **politique de sécurité mûre et coordonnée, reposant sur une collaboration et un partage d'informations structurels**. Le plan Canal fut le pionnier et un excellent exemple de collaboration et d'échange d'informations accrus sur le terrain entre police, parquet, communes, Office des étrangers, services d'inspection et d'enquête sociaux et fiscaux, etc.

La Défense aussi fut un pilier important de la sécurité intérieure.



Une approche globale de la sécurité

Nous voulons une politique de tolérance zéro réfléchie. Chacun doit respecter les règles. Dans le cas contraire, les autorités doivent agir. Mais pour fonctionner, une **approche globale de la sécurité** nécessite une circulation des informations et une collaboration efficaces entre tous les acteurs concernés.

Cette collaboration peut être renforcée au sein et entre les différents niveaux et services. Nos services de renseignement seraient par exemple plus performants en cas de fusion de la Sûreté de l'État et du service de renseignement militaire (SGRS).

Pour la N-VA, la collaboration est une nécessité absolue dans la lutte contre la **criminalité organisée** : production et trafic de drogue, traite des êtres humains, blanchiment d'argent via par exemple l'immobilier et l'horeca. Cela vaut également pour la répression administrative, encore trop complexe pour de nombreuses autorités locales. À travers un soutien en termes de savoir-faire et d'expertise juridique, nous souhaitons répondre à ce besoin.

Nous devons poursuivre dans le même sens et continuer **d'investir dans nos renseignements, nos services de sécurité, notre Justice et notre Défense**. Mais les moyens sont bien évidemment limités. C'est pourquoi nous devons dans un premier temps réaliser des gains d'efficacité, à travers la collaboration et des fusions, le partage d'informations et des investissements tournés vers l'avenir. Les moyens libérés seront réinvestis dans notre politique de sécurité et utilisés là où cela se révèle nécessaire.

Avec l'arrivée des **technologies disruptives** comme la blockchain et l'intelligence artificielle, les appareils de sécurité et de défense vont devoir se préparer de manière proactive aux menaces à venir. Il est dès lors essentiel de miser sur la capacité d'innovation de l'appareil de sécurité au sens le plus large du terme. Car le cyberspace ne s'arrête pas aux frontières nationales.



Le justiciable au cœur d'un système judiciaire efficace

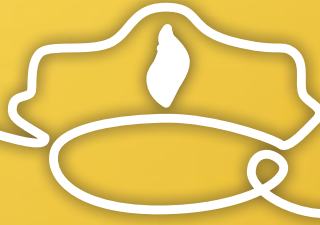
Le dernier volet d'une politique de sécurité efficace est une Justice fonctionnelle. Nous devons investir dans un **appareil judiciaire performant dont le justiciable occupe la place centrale**. Tout citoyen a droit à une justice de qualité dans un délai raisonnable. La victime d'un délit a droit à une réparation rapide du préjudice subi. La société demande des condamnations rapides, correctes et efficaces.

Mais l'application des peines reste un problème, ce qui constitue un véritable danger pour notre sécurité et la crédibilité de la Justice. Pour la N-VA, une peine doit être purgée dans son intégralité. Les modalités telles que la détention limitée, la surveillance électronique et la libération conditionnelle sont des faveurs qui ne peuvent être accordées qu'à condition que le détenu ait montré sa volonté de se **réintégrer au sein de notre société**. Elles sont d'une importance majeure dans la préparation au retour dans la société. Chacun doit pouvoir bénéficier d'une seconde chance, mais il faut aussi être prêt à la saisir.

Pour la N-VA, l'échec de la Justice est en grande partie dû à la **répartition complexe des compétences**. Et la sixième réforme de l'État n'a fait qu'aggraver la situation. Les communes sont compétentes en ce qui concerne les peines de travail, la surveillance électronique et la réintégration des détenus, tandis que les autorités fédérales restent compétentes pour la peine de prison et les prisons en tant que telles. La répartition complexe des compétences rend impossible toute politique d'application des peines intégrée, efficace et effective.

Dans un **système confédéral**, ce problème ne se poserait pas. Les régions seraient entièrement compétentes au niveau de la politique de sécurité, et une Cellule de sécurité confédérale permettrait de lutter contre la criminalité à grande échelle.

Dans notre système confédéral, la Défense serait une compétence confédérale. Pour la N-VA, il est absolument nécessaire de **renforcer les partenariats stratégiques profonds avec nos alliés de l'OTAN et de l'UE**. La collaboration permet en effet une utilisation plus efficace et ciblée des ressources. Elle renforce en outre la cohérence, permet d'éviter les doublons et réduit les frais généraux et les lacunes au niveau des capacités militaires. Nous collaborons déjà activement avec les pays du Benelux dans le cadre de la surveillance de l'espace aérien et de l'achat conjoint de nouveaux navires militaires.



Propositions en matière de sécurité

Lutte contre la radicalisation et le terrorisme

Nous voulons continuer de soutenir les **autorités locales dans leur rôle de régie** dans la prévention de la radicalisation de jeunes musulmans (souvent). Les enseignants, travailleurs sociaux, éducateurs et conseillers en emploi ont un rôle important à jouer dans la détection des signaux de radicalisation (violente). Ils peuvent également aider à remettre ces personnes sur la bonne voie.

Les bourgmestres doivent pouvoir **fermer des locaux en cas d'indications d'appels à la radicalisation violente**.

La mission des services de renseignement est d'identifier et de détecter les menaces. Dans ce cadre, l'accent est souvent mis sur la recherche des auteurs. **Il faut davantage miser sur la prévention**, c'est-à-dire la détection précoce d'une menace potentielle afin de l'éviter.

Les services de renseignement peuvent jouer un rôle perturbateur actif. Comme dans d'autres pays, ils doivent pouvoir aborder les personnes et organisations malintentionnées afin de leur faire comprendre qu'elles sont connues et suivies.

Lutte contre les drogues et la criminalité organisée

La N-VA est favorable à une **approche plus stricte de la criminalité et des nuisances liées à la drogue**. La politique de tolérance n'offre aucune solution. Elle ne confronte pas suffisamment les consommateurs à la problématique et génère des nuisances intolérables dans les rues et les parcs.

Le Stroomplan d'Anvers doit être étendu géographiquement afin de s'adapter aux déplacements des activités criminelles. Le Stroomplan est un modèle unique de coopération sur le terrain entre les polices locale et fédérale, les inspections sociale et financière, le parquet et les services de sécurité communaux (surveillance du bâtiment, qualité du logement, sécurité incendie...).

Nous devons taper les trafiquants de drogue là où ça leur fait le plus mal : au porte-monnaie. **Nous devons nous concentrer sur la récupération des avoirs criminels, y compris à l'étranger**, et ce dès le début de l'enquête pénale afin d'éviter que les criminels n'organisent leur insolvabilité en cours d'enquête.

Les criminels recourent de plus en plus souvent à des commerces et à des investissements afin de blanchir leur argent ou d'étendre leurs activités criminelles. **Les bourgmestres doivent pouvoir réaliser un examen d'intégrité des exploitants de commerces** et, si nécessaire, fermer un local ou retirer un permis. Ils doivent également pouvoir mettre en œuvre des mesures administratives comme des **astreintes et des mises sous scellés administratives**. Trop de personnes font fi des mesures qui leur sont imposées, les bourgmestres étant dans l'incapacité d'intervenir. Cette forme d'impunité doit disparaître.

Dans la **lutte contre la migration de transit illégale et le trafic d'êtres humains**, nous souhaitons augmenter les contrôles de police le long des autoroutes et des voies utilisées par les transmigrants. La collaboration des autorités locales est bien évidemment nécessaire.

Une politique de sécurité orientée vers l'avenir, efficace et performante

Nous voulons continuer d'investir de manière structurelle dans nos services de renseignement et de sécurité. La Sûreté de l'État doit être renforcée. La Sûreté de l'État et le service de renseignement militaire (SGRS) doivent fusionner et ne plus constituer qu'une seule **communauté du renseignement**.

Du fait de la présence d'innombrables institutions internationales et européennes, Bruxelles est un pôle diplomatique majeur où se trouvent de nombreuses informations stratégiques. Les services de sécurité doivent disposer des moyens et des compétences nécessaires pour **lutter efficacement contre l'espionnage et les ingérences étrangères**.

Nous devons mieux sécuriser nos entreprises, leurs données clients, leurs connaissances et leurs technologies. **Le Centre pour la Cybersécurité doit effectuer des analyses stratégiques des menaces et soutenir les entreprises.**

Nous devons davantage impliquer le citoyen dans cette culture de la sécurité. Le fonctionnement des partenariats locaux de prévention (PLP) doit être promu. Nous voulons créer un cadre légal permettant à des volontaires de travailler dans la police, par exemple pour des tâches nécessitant une certaine expertise.

Les pompiers volontaires sont très importants. Trouver et conserver suffisamment de candidats adaptés est un véritable défi. Un système de gestion moderne et de qualité permettrait d'améliorer la situation. La N-VA souhaite que le **bureau du volontaire**, la zone, l'employeur et le volontaire puissent rechercher des solutions sur mesure.

Nous avons besoin d'**un cadre légal cohérent pour l'état d'urgence**, tel qu'il existe déjà aux Pays-Bas, en Grande-Bretagne et en France. En cas d'état d'urgence, la rétention administrative, l'assignation à résidence et les perquisitions administratives sont possibles. Bien évidemment, un juge doit veiller au respect du droit d'être entendu et s'assurer de la nécessité, de la proportionnalité, de l'efficacité et de la motivation suffisante de la rétention.

Afin de renforcer le fonctionnement des services de police au niveau local, nous souhaitons miser davantage sur les **collaborations entre les différentes zones de police locales et les fusions**. Nous souhaitons réexaminer le financement des zones de police locales sans réduction des dotations des zones individuelles.

Nous voulons continuer **d'améliorer l'accessibilité de la police locale**. Une meilleure collaboration et **des synergies entre les polices locale et fédérale** permettraient en outre d'utiliser les moyens disponibles de manière plus efficace.

Innovation en matière de sécurité

Les services de sécurité œuvrent à la numérisation ainsi qu'à la collecte et à la circulation optimales des informations. Une **Banque Carrefour de la Sécurité** doit être mise en place. Il s'agirait d'une plateforme reliant les différentes données des bases existantes. L'objectif est d'échanger en temps réel et de faciliter les recherches. Au niveau européen également, l'échange d'informations doit être plus efficace.





Propositions en matière de justice

Une Flandre sûre

Nous voulons un droit de la délinquance juvénile davantage basé sur la réalité. Nous souhaitons mettre en place une banque de données des interventions reprenant le profil du jeune et les mesures prises afin de voir s'il est question de récidive. À terme, les juges de la jeunesse pourront opter pour la sanction la plus efficace et nous pourrons lutter contre la récidive de manière scientifique.

Au niveau de l'accompagnement des jeunes délinquants, nous prévoyons des programmes adaptés, avec des interventions rapides et préventives et, si nécessaire, une sanction sur mesure. Ils doivent être confrontés à leurs responsabilités et la réparation des victimes doit occuper une place centrale.

Les maisons de justice doivent agir immédiatement lorsqu'un ex-détenu ne respecte pas ses conditions. Nous souhaitons mettre en place un feedback numérique automatique vers les autres partenaires de la chaîne pénale.

Sévère mais juste

Nous souhaitons la mise en place d'une comparution immédiate pour les affaires pouvant être jugées facilement, c'est-à-dire sans que des devoirs d'instruction supplémentaires ne soient nécessaires.

Chaque arrondissement doit disposer de sa propre chambre chargée de traiter les affaires de drogue. Les personnes dépendantes problématiques qui se retrouvent devant le tribunal correctionnel doivent avoir la possibilité de suivre un trajet d'accompagnement afin de s'en sortir. Le respect d'un tel trajet serait pris en compte lors du choix de la peine.

La N-VA est favorable à **un registre des victimes centralisé.** Les victimes doivent recevoir plus d'informations, en temps voulu, à des moments importants avant et après la condamnation de l'auteur.

La mise à disposition du tribunal d'application des peines doit être étendue à un plus grand nombre de délits. La possibilité d'imposer cette mise à disposition doit également être évaluée. Le délai maximum actuel de 15 ans est trop court. Pour les personnes condamnées pour des faits de terrorisme, ce délai doit être infini.

L'analyse forensique de l'ADN peut être d'une valeur inestimable dans les enquêtes pénales. **Nous sommes favorables à une utilisation optimale de l'analyse ADN et à la mise en œuvre de nouvelles évolutions.** Relier la banque de données de la police à la banque de données ADN permettrait notamment de répertorier les réseaux. Bien évidemment, le droit à la vie privée et les droits de la défense devraient être respectés à tout moment. Nous ne collecterions que l'ADN des criminels.



Vers un appareil judiciaire efficace et orienté client

Nous comptons poursuivre l'informatisation de la Justice afin d'aboutir à un dossier judiciaire sans papier et entièrement électronique. Nous souhaitons la mise en place d'une banque carrefour à laquelle tous les acteurs de la Justice auraient accès afin de charger des documents.

La vidéoconférence doit être rendue possible pour toutes sortes d'affaires judiciaires. Elle doit être utilisée en premier lieu pour la comparution d'inculpés en détention préventive devant la chambre du conseil. Le nombre de transports de détenus entre les prisons et les palais de justice serait ainsi réduit.

Pour chaque tribunal centralisé, un guichet unique serait mis en place afin d'y demander des informations. Il serait également possible d'y introduire un dossier, et c'est le tribunal qui le transmettrait à la chambre compétente afin d'éviter les conflits d'intérêts.

Les experts judiciaires et interprètes ne sont pas assez bien payés et reçoivent leur paiement beaucoup trop tard. De moins en moins d'experts acceptent donc de travailler avec la Justice. La qualité des services s'en ressent. Cette pénurie crée des retards, et les procédures s'éternisent encore plus. Il faut investir de toute urgence.

Au tribunal, les personnes sourdes doivent pouvoir recevoir l'aide d'un interprète en langue des signes payé par la Justice sur simple demande.

Nous sommes favorables à un **tribunal propre pour Hal-Vilvorde**, indépendant de Bruxelles, afin que Hal-Vilvorde devienne un arrondissement judiciaire à part entière.

Un droit de la famille à dimension humaine

Les litiges en matière de relations familiales doivent être réglés de préférence à travers la médiation. En cas de divorce impliquant des enfants, l'idéal est de parvenir à un accord après concertation. La législation relative à la coparentalité est en vigueur depuis plus de dix ans et doit être réévaluée en profondeur.

Dans la pratique, beaucoup trop de jugements en matière de droit de visite des parents ou grands-parents ne sont pas respectés.

Malheureusement, beaucoup n'ont pas connaissance des possibilités de sanction dont ils disposent vis-à-vis du parent récalcitrant. Nous voulons faire en sorte que les possibilités de sanction soient reprises dans le jugement ou dans l'accord définissant le système de visite. L'arsenal pénal existant doit suffire à convaincre le parent récalcitrant. **Dans le cadre de l'aliénation parentale, nous voulons tout d'abord miser sur la prévention et le contact réparateur.** Si ce n'est pas possible, des sanctions doivent être prises.

La **contribution alimentaire** est l'un des éléments les plus importants après un divorce. Un mode de calcul plus objectif s'impose. Le traitement fiscal des contributions alimentaires doit également être analysé.

Application des peines et prisons

La libération conditionnelle est et doit rester une faveur et ne saurait être une manière de lutter contre la surpopulation carcérale. Ce n'est pas non plus parce que quelqu'un entre légalement en ligne de compte pour demander une libération anticipée qu'il faut la lui accorder immédiatement. **Les délais minimums pour une libération conditionnelle doivent être revus à la hausse.**

Nous devons faire appliquer toutes les peines de prison et la capacité des prisons doit donc être augmentée. Le Masterplan III, qui prévoit l'extension à 11 634 places, doit être intégralement mis en œuvre.

La N-VA plaide pour la mise en place de centres de détention plus petits, car l'accompagnement et la réintégration des détenus y sont en général plus simples à mettre en œuvre que dans une prison classique. Nous devons également analyser la possibilité de donner la priorité aux délinquants âgés entre 18 et 25 ans et incarcérés pour la première fois, en détention préventive ou non, dans les centres de détention plus petits. La population locale vivant aux alentours des centres de détention doit soutenir le projet et les centres de détention doivent être suffisamment sécurisés.

Pour finir, nous devons faire en sorte que la loi soit appliquée et que chaque détenu dispose d'un plan de détention individuel sur mesure afin de le préparer dès le début de sa détention à une réintégration aussi harmonieuse que possible. Pour certains, la réintégration dépend d'une formation professionnelle, de l'accès à une aide psychologique, du traitement d'une addiction, etc. Nous voulons mettre en place des formations de courte durée en suffisance pour les personnes condamnées à des peines courtes.



Propositions en matière de défense

Pour une sécurité nationale et internationale

La Défense doit en premier lieu assurer notre sécurité. Dans le cadre de nos activités à l'étranger, nous devons nous concentrer sur la stabilisation des pays du large cercle entourant l'Europe. En Afrique, nous devons nous concentrer sur les pays du Sahel, et au Moyen-Orient, sur la lutte contre le terrorisme.

Nous devons mettre au point une stratégie de sécurité générale. La Défense joue un rôle important dans la protection de notre infrastructure critique, comme les ports et l'approvisionnement énergétique. En cas de menace terroriste, la Défense peut jouer un plus grand rôle.

Une plus grande capacité d'innovation pour la Défense

Nous devons déterminer les connaissances essentielles pour notre sécurité. C'est pourquoi nous souhaitons la mise en place d'une **stratégie de recherche pluriannuelle**.

Nous voulons renforcer la coopération européenne pour une industrie de la défense compétitive et innovante, de manière complémentaire à notre vision de la coopération au sein de l'OTAN. Nous devons faire en sorte que nos entreprises flamandes puissent exploiter au maximum le potentiel des programmes de recherche européens. Nous devons renforcer la position concurrentielle de notre industrie de la défense flamande.

Pour ses achats de matériel et le développement des connaissances, la Défense doit opter pour le meilleur rapport qualité-prix et le renforcement de notre industrie et de nos centres de connaissances.

La Défense est un employeur attrayant

La politique du personnel doit miser sur des carrières modernes, des conditions de travail attrayantes et une plus grande mobilité professionnelle tant en interne qu'en externe.

Nous souhaitons encourager l'**afflux de travailleurs possédant une expérience** sur le marché privé. Les jeunes disposant des compétences requises doivent évoluer

plus facilement vers des fonctions élevées.

Nous souhaitons optimiser la répartition régionale des quartiers et ouvrir une unité de combat terrestre supplémentaire en Flandre. Petit à petit, nous comptons moderniser les quartiers militaires de manière durable et en faire des environnements de travail attrayants, avec une attention particulière pour le bien-être des militaires.

La Défense doit se concentrer sur ses missions clés et externaliser les missions non militaires. Nous disposerons ainsi d'un appareil réduit mais performant. Nous voulons renforcer la coopération avec les entreprises privées et permettre des stages professionnels temporaires à la Défense.

Les droits politiques des militaires seront étendus. Les militaires doivent pouvoir se présenter à la Chambre, au Parlement flamand et au Parlement européen.

Un allié fiable

L'Europe doit renforcer sa position et être autonome d'un point de vue stratégique. Nous voulons évoluer vers **une coopération permanente** avec les différents États membres européens en matière de défense. Cette coopération doit être en mesure d'engager des capacités militaires concrètes.

Nous devons relever nos efforts au niveau de la moyenne des membres européens de l'OTAN. Nous demeurerons ainsi un allié fiable et préserverons nos intérêts économiques et notre influence politique. Nous devons fournir la capacité que l'OTAN attend de nous. Nous devons investir dans du matériel d'excellence et dans nos militaires.

Défense et société

Nous voulons renforcer la relation entre la population et la Défense. Nous souhaitons donner un second souffle à la réserve militaire en assouplissant les conditions d'âge afin que davantage de personnes puissent la rejoindre. La réserve constitue une capacité à part entière et mérite un rayonnement fort et moderne.

Le War Heritage Institute poursuivra sa modernisation afin de nous rappeler les guerres qui se sont déroulées sur notre territoire. Les activités militaires nous concernent tous. C'est pourquoi la Défense doit **communiquer de manière plus efficace et plus claire** vis-à-vis des citoyens concernant ses activités en Belgique et à l'étranger.

Un devoir d'information cohérent au Parlement quant aux engagements militaires à l'étranger légitimerait ces actions. L'implication et le flux d'informations doivent être garantis avant, pendant et après les missions.

Steven Vandeput

- Tête de liste au Parlement flamand dans le Limbourg
- Députée fédérale
- Bourgmestre

Sophie de Wit

- 4^e à la Chambre à Anvers
- Députée fédérale
- Bourgmestre

Jan Jambon

- Tête de liste à la Chambre à Anvers
- Députée fédérale
- Bourgmestre
- Candidat Premier ministre



francais.n-va.be